

**PLUS NOMBREUX**  
**PLUS FORTS !**

VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS...  
... NOUS COMPTONS SUR VOUS.

LE SITE DU SNUIPP-FSU 06

04 92 00 02 00 | Snu06@snuipp.fr | 34 Av - du Dr Ménaud 06000 NICE

***Cliquez ici pour adhérer en ligne pour 2021/2022***

***Téléchargez le bulletin d'adhésion ici***

## **2021-2022 - Lettre du SNUipp-FSU n°7**

10 Pour lutter contre le gel du point d'indice. 11 Pour obtenir une revalorisation historique. 12 Pour rejoindre le syndicat majoritaire dans les écoles maternelles et élémentaires. 13 Pour participer aux communes au sein de la FSU. 14 Pour défendre les enseignants. 15 Pour défendre les enseignants. 16 Pour être accompagné dans ma mutation. 17 Pour préparer ma retraite. 18 Pour participer aux stages syndicaux. 19 Pour bénéficier de la FSU. 20 Pour devenir militant SNUipp-FSU. 21 Pour lutter contre toutes les discriminations. 22 Pour lutter contre les inégalités. 23 Pour avoir chez moi le meilleur salaire de la FSU. 24 Pour améliorer la vie associative. 25 Pour faire entendre ma voix. 26 Parce que je veux améliorer la démocratie dans l'Education Nationale. 27 Parce que je crois à la force de l'Education Nationale. 28 Parce que le SNUipp-FSU obtient chaque jour des victoires face à l'administration. 29 Parce que ma cotisation est déductible de mes impôts à 66%. 30 Parce que ce sont les

**En 2021,  
on a tous une bonne raison  
d'adhérer au SNUipp-FSU**

**adherer.snuipp.fr**

**SNUipp  
FSU**

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

**Sommaire:** Carte scolaire, RIS, Action, Retraite, PFSE, Cafipemf, AESH, Cumul d'activité, appels à candidature, Rendez vous de carrière, Nouvelle-Calédonie



COMPTE-RENDU

-

DÉCLARATION  
SNUIPP

-

QUESTIONS  
DIVERSES

## Comité Technique 7/9/21 - Ajustements de rentrée : mesures définitives

### Compte-rendu complet [ICI](#)

#### Le SNUipp-FSU obtient des résultats tangibles !

Le Comité Technique Spécial Départemental réuni ce jour a permis au SNUipp-FSU de renforcer les acquis du groupe travail du 6/9 ([lire ici](#)).

**Le SNUipp-FSU a obtenu qu'aucune fermeture sèche de classe ne soit prononcée (hors ajustements des classes dédoublées en EP).**

**Cette mesure profite à toutes les écoles du département. Elle protège tous les personnels, assurés de conserver leur classe après la rentrée.**

**Toutes les nouvelles situations dont l'IA a confirmé l'ouverture étaient des dossiers soutenus par la délégation SNUipp-FSU dès le groupe de travail du 6/9.**

**Faute de moyens supplémentaires et d'arbitrages contestables de l'IA, il n'a pas été possible de créer de nouveaux postes RASED, comme l'avait demandé le SNUipp-FSU.**

**Toutes les demandes d'ouverture légitimes n'ont pu malheureusement aboutir...**

**C'est pourquoi dans le cadre de sa campagne syndicale pour la généralisation de la baisse des effectifs, le SNUipp-FSU réclame un plan d'urgence pour l'école et appelle les personnels à se mobiliser le 23 septembre 2021**

**Lire : [Mobilisé-es parce qu'une autre école est possible](#)**

**Les mesures définitives d'ajustement de la carte scolaire 2021 :**

**[Elles sont ici](#)**

**[Lire la déclaration du SNUipp-FSU](#)**



## 1ère série des Demi journées INFOS Syndicales du SNUipp-FSU

Venez nombreux ! Les sujets de discussion ne manquent pas !  
OUVERTES à TOUTES et à TOUS -

Ces réunions sont un droit acquis par la profession, faisons le vivre !

Au vu du contexte sanitaire qui peut encore évoluer, le SNUipp-FSU 06 vous propose 2 formats de réunions:

- en VISIO le Mercredi 15 SEPTEMBRE et le SAMEDI 18 SEPTEMBRE à partir de 9 heures
- - en PRESENTIEL en OCTOBRE si le contexte le permet, sur les communes de NICE, CAGNES, CANNES: elles seront bien sûr aussi ouvertes à toutes et tous (dates et lieux précisés sous peu)

S'inscrire



D'ores et déjà, comment vous inscrire pour les VISIOS du Mercredi 15 septembre OU Samedi 18 septembre à partir de 9 heures ?

Adressez un mail à [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr) en précisant votre nom, prénom, affectation précise pour que nous puissions par la suite vous adresser l'attestation de présence.

Nous vous enverrons dès lors le lien de connexion.



Informez juste par mail l'IEN de votre participation à la RIS pour pouvoir par la suite la déduire.

**Pour rappel chaque collègue a droit à 2 demies-journées d'information syndicale hors temps de travail sur l'année.**

**Ce temps de réunion (6 heures) peut être dès lors récupéré sur les 108 heures hormis APC (concertations pédagogiques) OU sur la "Journée de solidarité"**

Chaque collègue a également droit à 3 heures d'information syndicale sur le temps de travail.

---

**URGENCE**  
SERVICE PUBLIC  
D'ÉDUCATION

**Action / Réaction**

**Mobilisé·es**

le 23 septembre parce qu'une autre école est

**possible...**

[#unplandurgencepourlecole](https://twitter.com/unplandurgencepourlecole)

**SNUipp**  
FSU  
DES BÉBÉS QUI FONT ÉCOLE

**Mobilisé.es dès la rentrée parce qu'une autre école est possible... EN GREVE jeudi 23 septembre !**

Salaires, moyens, métier : toutes les bonnes raisons de se mettre en grève le jeudi 23 septembre !

#Un plan d'urgence pour l'école !

**Toutes les bonnes raisons d'être en grève en 4 pages**

### **Dérégulation de l'école en guise d'annonce marseillaise**

L'annonce du recrutement des PE dans 50 écoles marseillaises par les directrices et directeurs provoque colère, mécontentements et remet en cause le fonctionnement des écoles publiques. Loin de répondre aux véritables enjeux et besoins du terrain, cette expérimentation remet sur le devant de la scène le statut hiérarchique de la direction d'école largement rejeté par l'ensemble de la profession.

**Communiqué de Presse [ici](#)**



## Admission à la retraite des enseignants du 1er degré au 1er septembre 2022

La circulaire du Dasen est parue

A noter dans la circulaire

*Le dossier de retraite ne commencera à être traité qu'à réception de ce document daté et visé.*

*Une attention particulière doit être apportée sur le fait que l'administration n'est pas en mesure de garantir la continuité entre le dernier traitement d'activité et le versement de la pension lorsqu'un dossier de demande de retraite est déposé dans un délai inférieur à 6 mois avant la date de départ en retraite prévue. Pour tout dépôt de demande de mise en retraite, un délai d'au moins 10 mois avant la date de mise en retraite effective est fortement recommandé, en raison des délais de traitement de chaque dossier.*

**N'hésitez pas à nous contacter pour toute question !**

**Tout est ici**

---



## Classement et reclassement dans le corps des professeurs des écoles -Rentrée Scolaire 2021

**ATTENTION : cela concerne les lauréats du concours de professeurs des écoles.**

- ▶ Les PFSE peuvent bénéficier d'un reclassement d'échelon si avant leur intégration dans le corps de professeur des écoles, ils ont effectué certains services dans la fonction publique en qualité de titulaire ou de non titulaire de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.
- ▶ **Fiche-réponse jointe en annexe et accompagnée des pièces justificatives nécessaires, à l'adresse indiquée avant le 30 Novembre 2021.**

**N'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU pour toute question !**

**Faites nous aussi COPIE de vos envois pour suivi et vérification**

**Tout est ici**

---



## **AESH: Pas d'évaluation par les directrices ou directeurs ! Les textes sont très clairs sur ce point**

**Pour les entretiens des AESH certains IEN demandent au directeur de l'école de le mener**

**Dans le guide national ministériel des AESH chapitre 4 il est bien écrit:**

Évaluateur

Votre entretien est conduit par le chef d'établissement ou l'IEN compétent lorsque vous exercez vos fonctions dans une école. Il est organisé pendant votre temps de service et sur le lieu d'exercice de vos fonctions.

L'IEN compétent ou le chef d'établissement peuvent prendre l'attache du ou des enseignants en charge du ou des élèves que vous accompagnez. Toutefois, le contenu de ces échanges ne peut faire l'objet d'un rapport, ni servir d'unique base à votre évaluation.

C'est donc à l'IEN de faire cette évaluation et elle doit se tenir dans l'école d'exercice (et non à la circo)



### **CAFIPEMF 2022 / Calendriers**

- Calendrier pour la session d'examen en vue de l'obtention du CAFIPEMF
- Calendrier - candidats admissibles lors de sessions antérieures

**Tout est : [ICI](#)**

---



**Cumul d'activité : tout est [ici](#)**

---



## **Appels à candidature postes à profil - Candidatures AVANT Vendredi 10 SEPTEMBRE MIDI**

- poste de CPD chargé des TICE
- poste de chargé de mission « École Inclusive »

**Tout est [ici](#)**

- **Et un appel pour un poste de chargé de la communication à la DSDEN...**

A noter qu'un poste chargé de communication auprès du Dasen est créé sans aucun échange. Du grand n'importe quoi !! Est ce là l'urgence ?!?



## **RENDEZ VOUS DE CARRIÈRE - 2020-2021 / 2021-2022 : qui a été ou est concerné-e**

**Le dossier du SNUipp-FSU [ici](#)**

**Les avis du Dasen vont arriver vers le 15 septembre. Le SNUipp-FSU mettra à disposition des modèles de recours à utiliser si besoin.**

Les avis du Dasen vont arrivés vers le 15 septembre. Le SNUipp-FSU mettra à disposition des modèles de recours à utiliser si besoin.



## Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants du premier degré spécialisés - rentrée scolaire de **février 2022**

Note de service du 22-7-2021 (NOR : MENH2121748N) - lire le BO : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo32/MENH2121748N.htm>

### **ATTENTION AUX DELAIS !**

**Le dossier, une fois édité et complété, DOIT être remis avec les PJ avant le 10 septembre 2021 à l'IEN**

Le formulaire est téléchargeable à l'adresse : [www.education.gouv.fr/SIAT](http://www.education.gouv.fr/SIAT)

**Seuls les personnels enseignants du premier degré spécialisés titulaires du CAAPSAIS, Capa-SH options A, B, C, D et F ou dorénavant du Cappei peuvent faire acte de candidature.**

---



**SNUipp-FSU Alpes Maritimes**

**SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -**

**Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)**

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice**

**Tél : 04 92 00 02 00**

**SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>**

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)

